

Pour comprendre ce qu'a pu être le mode de vie des Templiers et des Hospitaliers à Saint-Bris, il faut d'abord connaître les objectifs de l'ordre du Temple et des autres ordres constitués à la même époque. Le mythe Templier survie parmi nous, certains le voient dans la Franc Maçonnerie opérative du Moyen Age (*les compagnons bâtisseurs*) qui est devenue spéculative à l'époque moderne car la maçonnerie aurait eu accès à la sagesse antique des constructeurs du Temple de Salomon ... ou son palais ?

Créé en 1120, l'Ordre du Temple fut constitué de Chevaliers du Christ vivant à Jérusalem, Hugues de Payns et Godefroy de Saint Omer. L'ordre du Temple s'est développé dans tout l'occident puis il est devenu un ordre International. L'occident était sa base arrière nourricière : en hommes, en ressources et revenus, lui permettant d'accomplir ses missions sur le front (la Terre Sainte).

Au départ, vers 1099, la première croisade s'est emparée de Jérusalem, ensuite il fallut défendre la possession. De là naquit l'ordre religieux militaire du Temple. Les nobles Templiers, cavaliers de l'ordre équestre étaient dévoués à Dieu, consacrés au Christ, engagés à vivre dans la chasteté, dans l'obéissance et sans bien propre. Les Templiers sont des religieux, pas des moines. Par des vœux prononcés devant le Patriarche de Jérusalem, ils s'engageaient à défendre les pèlerins contre les brigands et ravisseurs, à protéger et servir le Souverain Roi. L'Abbé régulier du Temple du seigneur leur donna un terrain sur lequel ils s'établirent non loin du Palais, pour cette raison on les appela « TEMPLIERS ». Plus tard, au regard des services rendus, le Roi leur donna la maison de Salomon (*pas le Temple*) pour leur habitation.

La création de l'ordre du Temple correspondait aux vœux des autorités religieuses et laïques du royaume de Jérusalem. Alors que le Pape Urbain II dénonce le nicolaïsme (le mariage des prêtres) et la simonie (le trafic des choses sacrées) il tance les laïcs qui en dépit des sanctions ecclésiastiques se vautrent dans la luxure, de même que le Roi Philippe 1^{er} est accusé de bigamie.

« Nous devons vouloir la paix et ne faire la guerre que par nécessité ». En 1147, Saint Bernard prêche la croisade de Vézelay, il met l'accent sur l'agression musulmane, cette croisade permettra de rétablir la paix. La place du guerrier est reconnue dans l'œuvre de Dieu, ici bas, les uns prient, d'autres combattent et d'autres travaillent. La fonction du guerrier légitimise la violence, elle est au service de l'église et sous son contrôle vigilant !

L'ORDRE DES TEMPLIERS 1120 – 1312

Humilité, sincérité, obéissance, vigilance : le but de l'ordre est de combattre l'ennemi de la foi et de défendre les chrétiens.

Saint Bernard admet deux voies à la fois terrestre et céleste pour atteindre Jérusalem : « la guerre sainte et la retraite monastique ». Il ajoute une réflexion sur le mystère de la mort qui est présent dans la guerre : « Le Chevalier ne doit pas craindre la mort, il doit la désirer, car son salut est encore plus assuré s'il est tué que s'il tue ».

La mission du Templier est de protéger « l'héritage du Seigneur » de rendre sûrs les chemins qui mènent à Jérusalem et aux lieux saints, de guider les pauvres et les faibles sur les routes parcourues par le Christ.

On entre dans l'ordre du Temple ou celui de Saint Jean, autrement dit, on devient Templier ou Hospitalier. Les ordres sont tous issus des ordres monastiques spécialement celui de Cîteaux. (*Certains auteurs admettent l'influence antérieure du DJIHÂD musulman qui aurait élaboré la notion de guerre sainte*). On pouvait s'engager temporairement ou sa vie durant. Des récompenses spirituelles étaient accordées (*rémission des péchés, absolution et remise des pénitences*), proportionnellement à la durée du service accompli par les confrères. Certains Templiers refusent cette remise tarifée, ils se rangent ainsi du côté des moines Bénédictins occidentaux.

Lors du concile de Troyes en 1129, Hugues de Payns et Saint Bernard édictent les règles du Temple afin de poursuivre trois objectifs : faire reconnaître l'ordre du Temple par l'Église, légitimer l'action des Templiers, provoquer des donations et des vocations. L'emprise Cistercienne est forte avec Saint Bernard, Etienne Harding, **Henri Sanglier archevêque de Sens**. Les critiques sont fréquentes, aussi Saint Bernard recommande « purifions nos âmes de leurs vices, et nous pourrons ensuite purger la terre des barbares ». Un peu plus tard, il a été dénoncé l'enrichissement des templiers, mais aussi des hospitaliers et des cisterciens, ce qui les exposait à la perte de toute humilité. Concernant les templiers et hospitaliers de Champagne et de Bourgogne : « les legs faits aux uns et aux autres sont pieux et d'ordre religieux ». Le Pape Innocent II déclare que « c'est Dieu qui lui-même qui les a constitué défenseurs de l'église et adversaires de ennemis du Christ ».

La règle du Temple est d'inspiration Bénédictine, elle reprend parfois mot pour mot la règle de Saint Benoît, « nous parlons à tous ceux qui méprisent de suivre leur propre volonté et désirent servir avec un cœur pur le Souverain Roi », « vous suivrez toujours avec un pur et pieux désir les matines et le service divin en entier selon les coutumes de la sainte cité ».

L'ORDRE DES TEMPLIERS 1120 – 1312

Pour recruter, on aide le pécheur à faire son salut. Les chevaliers excommuniés ne sont pas rejetés, pour entrer au temple ils doivent se réconcilier avec l'église et être relevés de l'excommunication par l'évêque.

En 1139, le Pape Urbain II concède à l'ordre du Temple : la protection apostolique et l'autorisation d'avoir ses propres prêtres. Par conséquent, il a accordé aux frères le droit d'avoir leurs propres oratoires, le droit de construire des chapelles attenantes à leurs maisons, le droit d'inhumer leurs morts dans leurs propres cimetières. Ainsi, les templiers sont soustraits à l'autorité « des ordinaires », seul le Pape pourra excommunier un templier.

En 1144, le pape Célestin II augmente les indulgences faites aux Templiers : ils peuvent célébrer le culte dans des localités placées en interdit, le recueil d'aumônes et offrandes sera au seul profit des Templiers. Les curés du lieu s'en courrouçaient.

En 1154, le clergé porte des attaques virulentes contre les privilèges des ordres religieux militaires. Le Maître de la maison de l'Hôpital commença à susciter des ennuis aux seigneurs et prélats de l'église à propos du droit paroissial et du droit des dîmes. L'affrontement en arriva au point que lorsque le patriarche prononçait son sermon, les hospitaliers faisaient sonner leurs cloches à toute volée. Les templiers n'étant pas en reste. La papauté du apporter quelques retouches afin de calmer les appétits des ordres militaires.

Le flot des donations témoigne de l'intégration des idéaux de l'ordre du temple dans la société chrétienne. Entrer au temple et devenir frère, c'est faire abandon de son corps et de ses biens en échange d'un bénéfice spirituel. En contre partie le « Donat et confrère » demande le pain et l'eau, le droit de gîte dans leurs maisons sa vie durant.

Le Temple fait régner la paix de Dieu sur ses domaines, il ne veut pas se charger de bouches inutiles. Pourtant il le fera. Il est recommandé de ne pas fréquenter de femmes par défiance du démon. Pourtant on sait que par filiation il y eu des femmes templières.

A Auxerre des bourgeois de la ville donnent et entrent au Temple comme frères. L'implantation du Temple dans les villes est une réalité et donc son recrutement dans la bourgeoisie urbaine est réel. A Laon comme à Auxerre et en Provence, le Temple possède des maisons.

Lors de la réception d'un frère dans l'ordre il est rappelé qu'il doit porter à la taille une cordelette, signe qu'il doit vivre dans la chasteté, ne pas fréquenter des femmes et aller vers Dieu qui le fera meilleur. Puis selon le rituel on lui demande de renier Dieu et de cracher sur la croix ???

Il reçoit le baisé du maître sur la bouche en signe de paix, enfin c'est la remise du manteau blanc avec la croix rouge cousue sur l'épaule gauche. Ainsi il manifeste aux yeux du monde son engagement perpétuel au service de la cause du Christ. Le rouge, le blanc et le noir sont les couleurs fondamentales au plus profond des activités humaines.

L'organisation de l'ordre du Temple, comme celle de l'Hôpital, a trois niveaux : le centre, les provinces et baillies, les commanderies locales. L'organisation du Temple est calquée sur l'organisation féodale qui impose au vassal de conseiller son seigneur et au seigneur d'écouter son vassal. Pour toutes les choses, la communauté des frères donne son avis et fait que la majeure partie des frères s'est accordée avec lui. L'absolutisme n'a pas cours au Moyen Âge, ni dans l'ordre du Temple. Lorsque le Maître décède, on réunit douze frères (*en l'honneur des douze apôtres*) pour élire le frère chapelain qui tiendra la place de Jésus Christ.

La Baillie était l'équivalent d'une province ou une fraction de province, le mot prend parfois le sens de commanderie comme c'est le cas à Coulours en Forêt d'Hôte. **On en compte cinq pour le département de l'Yonne (Sauce Auxerre, Sauce Island, Saint Marc, Coulours et Launay.** Pragmatiques, les Templiers ont pris tout ce qu'on leur donnait. Une commanderie n'était instituée que lorsque les biens rassemblés étaient assez nombreux et avaient un minimum de cohésion pour assurer la production de ressources suffisantes. Ils menaient une politique efficace de remembrement, il fallait que le centre soit vivant et rayonnant afin d'attirer les vocations. Les templiers avaient une profonde connaissance des terrains. Par des échanges et des achats ils ont patiemment tissé leur toile, toujours dans l'objectif d'un réseau dense, une organisation souple, une mobilisation rapide des hommes et des ressources pour le secours de la Terre Sainte. Entre 1250 et 1260 **Guillaume Boncelli a été commandeur du Temple du Sauce d'Auxerre. En Basse Bourgogne (dans l'Yonne) pas moins de trois cent soixante actes concernent Auxerre-Villemoison, Saint Marc tonnerrois, Island du comté de Nevers. Egalement des maisons hospitalières et de retraite de Sacy et Pontaubert, et aussi à Vallan et Serein.** En 1150 la puissance des Templiers et des Hospitaliers était tel que certains seigneurs les ont repoussés de leurs seigneuries.

Plus que la commanderie, structure administrative, c'est la maison qui constitue le cadre de vie du Templier, une sorte de couvent-forteresse. En milieu rural, c'est une simple maison forte située à l'intérieur des murs d'enceinte entourés de fossés. La maison est composée de greniers, de celliers, de caves, de granges, du logis des frères (dortoirs, réfectoire) d'une chapelle.

L'ORDRE DES TEMPLIERS 1120 – 1312

Ils avaient également des prisons car les templiers rendaient la justice haute et basse. Les chapelles templières ont été parfois le noyau de nouvelles paroisses. Ils ont fondé des villages neufs. Dans certaines régions, les Templiers et les Hospitaliers ont modelé le réseau paroissial.

La plupart des églises et chapelles templières sont des édifices rectangulaires d'une quinzaine de mètres de long sur six à neuf mètres de large dont la nef est unique et voutée en berceau. Beaucoup de variantes existent en passant du roman au gothique, ainsi que des styles régionaux.

Les templiers mangent à deux dans la même écuelle, ils consomment de la viande une fois par semaine. Le repas est pris en silence. Il n'est pas question de rester oisif. La journée du Templier est rythmée par la récitation des heures et la célébration de la messe (*matines vers minuit, prime à 6 heures, tierce à 9 heures, sexte à midi, none à 15 heures, vêpres à 17 heures et complies au moment du coucher*). La Vierge est la patronne de l'ordre, elle est au cœur de la spiritualité templière et cistercienne.

Les Templiers sont possesseurs et convoyeurs de reliques (veste de Saint Bernard, fragments de la croix, fragments de la couronne d'épines). En 1291 les Templiers évacuèrent leur trésor, leurs archives et leurs reliques vers Chypre. Les reliques passèrent ensuite entre les mains des Hospitaliers qui les ont transférées à Rhodes puis à Malte. Quatre livres servent à instruire les frères, sur les vices, les vertus, les privations et les tentations (*la vistas Patrum, Thais, l'antéchrist, la vision de Saint Paul*). La langue officielle de l'ordre est le Français.

Les Templiers forment une chevalerie, un ensemble indissociable homme-cheval, un couple. Pour guérir leurs chevaux ils pratiquaient une sorte de formule d'exorcisme. Les nobles refusaient de se séparer de leur cheval, sauf à l'article de la mort. Le Destrier est le cheval de combat, le Palefroi est le cheval des dames, le Roncin est le cheval de travail, le Turcoman est le cheval du maître de l'ordre.

Dans la deuxième moitié de XII^e siècle, Le Temple et l'Hôpital de tous les états latins sont engagés en permanence dans la guerre contre les musulmans (*en Syrie, en Égypte, en Lybie, dans toute la Mésopotamie*) ils y construisent des places fortes. Il fallait combattre également sur la péninsule ibérique où les musulmans étaient arrivés. Toujours avec prudence, car les Templiers savaient que conquérir est une chose mais tenir la place en est une autre. Dans les combats, l'attitude des musulmans était sans pitié, il fallait purifier la terre en faisant disparaître les hommes des ordres militaires occidentaux.

L'ORDRE DES TEMPLIERS 1120 – 1312

Entre le Temple et l'Hôpital il n'y avait aucune différence, l'ensemble des frères combattent avec le même équipement de campagne, ils sont véloces et obéissants. La bataille est un engagement total, un jugement de Dieu, ou l'on gagne tout ou l'on perd tout. Les Templiers sont Francs et bien veillant pour leurs amis, noirs et terribles pour leurs ennemis.

Tous ceux qui entrent au Temple font des donations matérielles. **En 1255 à Auxerre, un chanoine de la cathédrale Saint Etienne (Etienne Collomb) donne sa part de rentes et d'impôts (cens) qu'il percevait dans le bourg de Saint Amâtre. En 1191, Clamembaud de Noyers cède une rente sur le bois d'Hervaux et d'Avallon.** On donne d'abord pour le salut de son âme et la rémission de ses péchés. Des fidèles pieux fondent des Maisons Dieu, ne pouvant les entretenir, ils les confient à l'Hôpital ou au Temple.

En 1250, l'impopularité et la crise gagne le Temple et les autres ordres religieux, les donations fléchissent. (*Le Temple et l'Hôpital utilisaient des esclaves Maures ou des prisonniers de guerre*) Les Templiers achetaient à prix fort, et prélevaient sans état d'âme, ils thésaurisaient, leur richesse était visible. En Normandie ils cultivent les légumineuses, les céréales et pratiquent l'élevage. En Bourgogne ils cultivent la vigne. En Angleterre c'est l'élevage des moutons pour leur laine. En Italie ils possèdent des salines des oliviers et des jardins. **Dans la forêt d'Hôte les templiers de Courlours exploitent des minerais de fers.** L'objectif premier d'une commanderie est de se suffire à elle-même : grains, porcs, volailles, vaches et chèvres laitières et on boit son vin. Les Templiers ne sont pas des philanthropes, ce sont des seigneurs rudes. **Le Temple tire des revenus substantiels de ses domaines dont celui du Sauce d'Auxerre, et il investi de manière colossale dans la création de toute pièce de nouveaux villages (Villeneuve) ou hameaux (Vallan, Serein, Tourbenay).** Ils veulent conquérir l'espace et le peupler, ils concèdent des maisons, des jardins, font des baux d'exploitation, poussent au défrichage, assèchent des marais et des étangs, construisent des ports, des moulins, **(huit dans le Sauce d'Auxerre).** Ils poussent les aînés à s'installer à leur compte. Aiguillonnés par le moteur du profit, les moines-soldats envisagent la culture à l'instar d'une industrie, dans un contexte de tradition, mais toujours en gestionnaire avisé.

Les Templiers n'échappent pas aux injures et aux conflits, ils soutiennent avec ténacité des procès devant les cours royales, ecclésiastiques ou laïcs.

Le temple n'était pas une banque, mais ils ont eu des activités financières en utilisant certains instruments bancaires. Le vœu de pauvreté concerne les individus, non l'ordre en tant que tel, le temple dispose d'un trésor où sont déposés : reliques, objets précieux, archives et argent.

L'ORDRE DES TEMPLIERS 1120 – 1312

Ils font des prêts et des dons avec prudence. Ils reçoivent des dépôts d'argent, des objets par des particuliers, gèrent des comptes, paient des rentes, font du portage et transfert d'argent, des prêts et cautionnements. Le temple et un abri, un refuge pour les personnes comme pour les biens, rien n'est plus sûr qu'une maison consacrée à Dieu, c'est un coffre fort. Le Temple ouvre et gère des comptes, délivre de l'argent et effectue des paiements par simple lettre adressée au trésorier. Les Templiers ne pratiquaient pas le capitalisme actif, ils prêtaient sur leur fonds propres.

Le réseau Templier d'Orient s'est révélé efficace en communication. A coups de lettres ils ont mené une politique d'information en direction de l'occident. Ces lettres visent à provoquer la compassion puis l'action de secours en faveur des chrétiens établis en orient. Les Hospitaliers faisaient exactement la même chose. Car en 1295 la Terre Sainte est dans un état lamentable, elle est perdue, il faut transporter les vivres vers Chypre. Les Templiers disposent de leurs propres bateaux et louent des bateaux marchands. Depuis la perte de Jérusalem en 1187, les Templiers avaient mis au point une organisation de transport maritime pour l'approvisionnement de la Terre Sainte.

En Orient au XIIe siècle, le Temple et l'Hôpital ont un rôle politique fort, les deux maîtres sont consultés, ce qui compte pour eux , « c'est le conseil donné, pas celui qui le donne ». Templiers et Hospitaliers conduisent des ambassades. A cette époque, supprimer les ordres militaires est devenu impossible.

Entre 1190 et 1307 des querelles dynastiques divises le Temple et l'Hôpital, l'un soutient Amaury, l'autre soutient Henri II. Les deux ordres ont su fixer les limites de leurs querelles, ils coopèrent sur les champs de batailles et dans les conseils lorsqu'ils agissent en réconciliateurs et négociateurs.

Dés 1220, le Roi Frédéric II et le Pape Grégoire IX se chamaillent. En représailles, le roi confisque une partie des biens du Temple et de l'Hôpital. En 1231 le Pape demande à ce que les biens confisqués soient rendus, ce qui est fait. Leur situation d'église dans l'église et d'état dans l'état met les ordres en situation de plus en plus inconfortable, peut on servir à la fois le Pape et le Prince ? Tout en étant fidèle au Pontife les frères doivent des devoirs au Roi de France.

Les monarchies médiévales ont puisé largement dans les cadres du clergé et des ordres militaires pour recruter des agents compétents dont elles avaient besoin. Pour preuve, les Templiers se sont vus confier l'administration de la marine d'Angleterre. C'est dans le domaine de la finance que le recrutement des Templiers est le plus prisé.

L'ORDRE DES TEMPLIERS 1120 – 1312

En 1295 Philippe Le Bel retire la gestion de son trésor au trésorier du temple. Philippe Le Bel a besoin de mobiliser rapidement de grosses sommes d'argent mais les Templiers ne peuvent pas y faire face. Le Roi engage des trésoriers royaux indépendants, des avocats et des notaires, qui vont désormais contrôler plus étroitement la gestion du Temple. La politique royale est guidée par le nationalisme, ce qui diffère complètement de la politique du Temple, ordre international sous l'autorité du Pape.

Dans la seconde moitié de XIIIe siècle, les reproches faits à l'ordre du Temple sont : l'orgueil, la fierté, l'arrogance. Ce sont des péchés capitaux. C'est devenu progressivement l'image de marque faite à tous les ordres militaires. Dès qu'ils deviennent sages, on les traite de couards et de traîtres. On a ensuite affirmé qu'en matière de charité et de secours aux pauvres les Templiers ne faisaient pas le dixième de ce que faisaient les Hospitaliers. Les templiers sont un ordre essentiellement militaire, en Orient ils ont eu d'énormes pertes en hommes, en chevaux, en matériels. Renart le Nouvel intervient alors et décide de la fusion des deux ordres : l'habit sera mi-parti, templier à gauche, hospitalier à droite. Jacques de Molay refuse la fusion, pour lui, un et un ne font pas deux. De plus, pour Philippe Le Bel l'ordre unique doit être placé soit l'autorité unique du Roi. Dans l'affrontement entre le Pape et le Roi de France ... la cause de la terre Sainte est bien loin.

En 1291, l'abandon de la Terre Sainte et les pertes humaines subies par l'ordre du Temple sont considérables. En 1307, des ordres d'arrestation sont lancés par le Roi de France Philippe Le Bel contre les Templiers, hors de France, les princes européens lui emboîtent le pas. Après les arrestations, les mauvais traitements et tortures commencent aussitôt. Les accusations tombent : reniement du Christ, crachat sur la croix, baisers obscènes, pratique de la sodomie, non-consécration de l'hostie, culte d'une idole. Philippe le Bel peut triompher. Le Pape Clément V tente de reprendre la main en diligentant une enquête et obtient que le procès des Templiers soit placé sous la juridiction de l'église. Les prisonniers torturés avouent, d'autres sont mutilés ou déjà morts.

L'Ordre du Temple a été supprimé en 1312, victime d'un procès fabriqué par le Roi Philippe Le Bel et ses conseillers. Les Templiers ont été critiqués de leur temps au même titre que les Hospitaliers, les cisterciens ou l'ordre des mendiants. Des flots d'encre ont coulés dès le début pour démontrer que l'ordre du Temple était gagné par la corruption ... (les petites cause ont eu de grands effets) **la Province de Sens devant l'une et l'autre juridiction permet d'expédier au bûcher cinquante quatre templiers et ce n'est qu'un début.**

L'ORDRE DES TEMPLIERS 1120 – 1312

Finalement, le Pape Clément V se résout à supprimer l'ordre du Temple : en son état, en son habit et en son nom. En 1328 l'Hôpital a hérité des biens du quartier du Temple à Paris qui avaient été saisis par le Roi en 1307. Le Grand prieur de France des Hospitaliers fit construire un palais où il conserva le souvenir du Temple, en 1530 le grand prieur est connu sous le nom « d'Ordre de Malte ».

Il était bien prévu que tous les biens de l'ordre du Temple soient réservés à la décision et à la disposition du siège apostolique qui entendait les utiliser au profit de la Terre Sainte. Il a été finalement décidé qu'ils seraient remis à perpétuité à l'ordre de l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem. Clément V voulait donner les biens aux Hospitaliers mais Philippe Le Bel comptait bien se servir car à ses yeux les Hospitaliers ne valent pas mieux que les Templiers. L'Hôpital aura du mal à récupérer les biens. Le Roi a exigé que l'ordre soit réformé, il perdra tous ses privilèges. Les contestations furent nombreuses, le Roi exigea le paiement des frais d'entretien des biens mis sous séquestre, l'Hôpital a payé. **En Auxerrois la dévolution des biens n'intervient qu'assez tardivement en 1317.**

Les frères se sont enfuis ou bien sont morts en détention ou sous la torture. Certains ont été absous et réconciliés avec l'église, d'autres ont été jugés et condamnés, d'autres ex-templiers ont été mis en demeure de quitter leur femmes. Jacques De Molay, le dernier Grand Maître sera immolé sur le bûcher du parvis de Notre Dame à Paris.

Concernant le reniement du Christ et le crachat sur la croix : le postulant ayant subit l'initiation, il est maintenant admis comme frère du Temple, il a juré d'être obéissant, on lui demande de renier le Christ et de cracher sur la croix, il s'insurge et fini par accepter de le faire parce qu'on lui explique que c'est un point de la règle. Les historiens y voient un rituel d'initiation, un rite de passage, une sorte de bizutage, qui contraint l'individu à se soumettre au commandement. C'était grave de renier le Christ, mais les confesseurs (**dont l'évêque d'Auxerre**) ont absous ce péché.

Philippe de Marigny archevêque de Sens brisa net la résistance des Templiers en faisant condamner cinquante quatre frères au bûcher le 11 et 12 mai 110.

Clément V a fait preuve de faiblesse et a abandonné le Temple qu'il savait innocent. Il l'a laissé sacrifier alors qu'il était son protecteur. Le Temple est mort victime d'une double raison d'état : celle de l'église et celle de la variante totalitaire de l'état moderne en gestation.